



DIRECTION DES ROUTES

Agence technique territoriale de Gâtine

Affaire suivie par : Guillaume HERAULT

Poste : 05 49 63 57 50

Ref : CR_2025-301

Monsieur Yves ATTOU
Vice-Président en charge de la
transition écologique et de
l'aménagement du territoire
Communauté de Communes
Val de Gâtine
Place porte Saint Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Niort, le 16 SEP. 2025

OBJET : Modification du PLUI Gâtine Autize

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 21 juillet 2025, vous avez sollicité le Département pour recueillir un avis sur le projet de révision allégée du PLUI Gâtine Autize.

La procédure vise à apporter une modification de zonage pour répondre aux besoins spécifiques de la CUMA, sur la commune de Faye-sur-Ardin. Celle-ci consiste en la création d'une zone A au sein de la zone Ap et la restitution d'une zone A à la zone Ap d'une surface équivalente.

Les documents qui composent cette révision allégée du PLUI n'appellent pas de remarque particulière de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour La Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint en charge du Pôle
de l'Espace Rural et des Infrastructures

Jean-François COLLIER

